

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MARTRIN  
SEANCE DU 11 JANVIER 2021**

L 'an deux mille vingt et un , le onze janvier à 18h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale sous la présidence Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Maire.

**Nombre de conseillers**

- en exercice	11
- présents	8
- votants	10
- absents	3

Présents : Mme Christiane CAILLIAU-DELEU, Mme Gaëlle CHOQUER, Mme Evelyne IACKLE, Mme Josiane LEONZI, M. Aurélien VIALA, Mme Anne CROS, Mme Séverine VALENTIN, M. LAMARRE Laurent.

Absents excusés : Mme Catherine AUDIRAC IUNG (procuration à Josiane LEONZI), M. Jean-Marie SINGLA (procuration à Christiane CAILLIAU-DELEU), M. Pascal GATTO.

**Date de convocation :**

06/01/2021

Date d'affichage

07/01/2021

Séverine VALENTIN a été nommée secrétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

**Objet**

Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la préparation du remplacement d'un adjoint technique partant à la retraite ;  
Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création d'un emploi d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 13 janvier 2021 septembre 2020 au 31 janvier 2020 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent des services techniques à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17h.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

Ainsi fait et délibéré à Martrin, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Christiane CAILLIAU-DELEU

